

**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS 2**

**S.I.R.S. Lalande en Son / Puisseux en Bray**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL**

Le 9 juillet deux mille vingt, à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur MOISAN Jean-François le plus âgé des membres du conseil syndical.

Date de Convocation : 4 juillet 2020                      Membres du Conseil : 8 titulaires  
Présents : 8  
Votants : 8  
Abstentions : 0

Présents : Mesdames CHEVALIER Marlène, LAGASSE Anaïs, LELOUP Delphine,  
WIESNER Carla, COTY Laëtitia  
Messieurs MOISAN Jean-François, LECLERCQ Frédéric, MARTINEZ Edouard  
Secrétaire de séance : COTY Laëtitia

\*\*\*\*\*

**OBJET : ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL, VOTE DES  
INDEMNITES DE FONCTION, ECHANGE SUR LE BUS ET VOTE DE LA  
DELEGATION DU POUVOIR A LA PRESIDENTE**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MOISAN Jean-François le plus âgé des membres du conseil syndical.

Au nom des membres du conseil syndical, Monsieur MOISAN Jean-François a tenu à remercier Madame DELICOURT Véronique pour le travail accompli pendant la précédente mandature.

**Election de la présidente :**

Monsieur MOISAN Jean-François, le plus âgé des membres du conseil syndical a pris la présidence. Monsieur MOISAN Jean-François demande quels sont les candidats au poste de président.

- Madame CHEVALIER Marlène se déclare.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il est donc procédé au vote.

Les membres du conseil passent au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs : 0
- Majorité absolue : 5

Résultats :

- Madame CHEVALIER Marlène : 8

Madame CHEVALIER Marlène a donc été proclamée Présidente et aussitôt installée. Madame CHEVALIER Marlène prend la présidence de la séance.

### **Election de la vice-présidente :**

Madame CHEVALIER Marlène demande quels sont les candidats au poste de vice-président.

- Madame WIESNER Carla se déclare.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il est donc procédé au vote.

Les membres du conseil passent au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs : 0
- Majorité absolue : 5

Résultats :

- Madame WIESNER Carla: 8

Madame WIESNER Carla a donc été proclamée vice-présidente et aussitôt installée.

### **Vote des indemnités de fonction :**

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées à la présidente et à la vice-présidente.

Suite à un accord entre les deux personnes concernées, il a été décidé que les indemnités de fonction soient moins conséquentes que celles autorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide et avec effet au 9 Juillet 2020 de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de la présidente à 6,69% et l'indemnité de la vice-présidente est fixée à 2,68% du taux maximal par rapport au dernier indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour : 8 voix, Contre : 0, Abstention : 0

### **Désignation d'un délégué et suppléant à l'Adico :**

Le conseil Syndical a désigné pour représenter la commune lors des conseils communautaires au sein de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

- Au poste de délégué : Mme COTY Laëtitia
- Au poste de suppléant : Mme LELOUP Delphine

### **Echange sur le bus :**

Ce point sera étudié à la rentrée.

### **Délégation de pouvoir à la présidente :**

Chaque membre du Conseil Syndical, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Pour : 8 voix Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h00.

La Présidente,

Marlène CHEVALIER